

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 15 septembre 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15 septembre 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 septembre 2023

POLITIQUE A05 PATRIMOINE CULTUREL

**Financement départemental de la réhabilitation du Pavillon présidentiel
et des travaux de mise en lumière de l'Abreuvoir du domaine de Marly (I : 488 972,45 €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1111-10 IV,

Vu le règlement budgétaire et financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa commission des Finances et des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant la compétence du Département en matière de culture et de préservation du patrimoine,

Considérant que l'Établissement public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles participe au rayonnement culturel du territoire départemental et à son attractivité,

Considérant le classement au titre des Monuments historiques du domaine national de Marly, seconde réalisation majeure de Louis XIV sur le territoire yvelinois après le château de Versailles,

Considérant le projet de valorisation du Pavillon présidentiel et le partenariat avec la Fondation Charles-de-Gaulle,

Considérant l'intérêt patrimonial et historique du Pavillon présidentiel de Marly, ainsi que l'intérêt pédagogique et culturel de l'ouvrir au public, et en particulier aux publics prioritaires du Département,

Considérant la valeur patrimoniale de l'Abreuvoir de Marly et la nécessité de renouveler et moderniser sa mise en lumière,

Considérant, dans ce contexte architectural et patrimonial remarquable, le souhait du Département de maintenir en état le revêtement pavé des routes départementales D7, D8 et D386 qui bordent l'Abreuvoir de Marly,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve les termes du protocole d'accord, à conclure entre le Département des Yvelines, l'Établissement public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles, la ville de Marly-le-Roi et la Fondation Charles-de-Gaulle.

Approuve les termes de la convention de financement relative à la rénovation et la valorisation du Pavillon présidentiel de Marly, à conclure entre le Département des Yvelines et l'Établissement public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles.

Approuve les termes de la convention de financement relative à la mise en lumière de l'Abreuvoir de Marly, à conclure entre le Département des Yvelines et l'Établissement public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit protocole d'accord, lesdites conventions, et leurs éventuels avenants, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 204 article 204182 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 29 septembre 2023

**Financement départemental de la réhabilitation du Pavillon présidentiel
et des travaux de mise en lumière de l'Abreuvoir du domaine de Marly (I : 488 972,45 €)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (40) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Fabienne Deveze, Jean-François Raynal.

Procurations : Laurence Boularan à Lorrain Merckaert, Sonia Brau à Philippe Benassaya, Richard Delepierre à Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin à Guy Muller, Karl Olive à Suzanne Jaunet.

Date de mise en ligne : 3 octobre 2023

Transmission préfecture le : 2 octobre 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230929-lmc1143617-DE-1-1

Du : 2 octobre 2023

Délibération exécutoire le : 3 octobre 2023